Tarif Particuliers Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 4 novembre 2026. Voir tous les tarifs bancaires

PARTICULIERS



VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2027

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

CHAMPAGNE BOURGOGNE

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs **P. 4**

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte **P. 5 à 6**

Opérations à l'étranger **P. 6**

Banque à distance **P. 7**

Vos moyens et opérations de paiement **P. 8 à 11**

Offres groupées de services **P. 11 à 19**

- Offre Prestige
- Offre Premium
- Offre Essentiel
- Offre eko
- Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé
- Le Compte à Composer

Irrégularités et incidents **P. 20 à 21**

Crédits **P. 21 à 22**

Épargne et placements financiers **P. 23 à 25**

Offres pour les jeunes **P. 26 à 27**

Succession **P. 28**

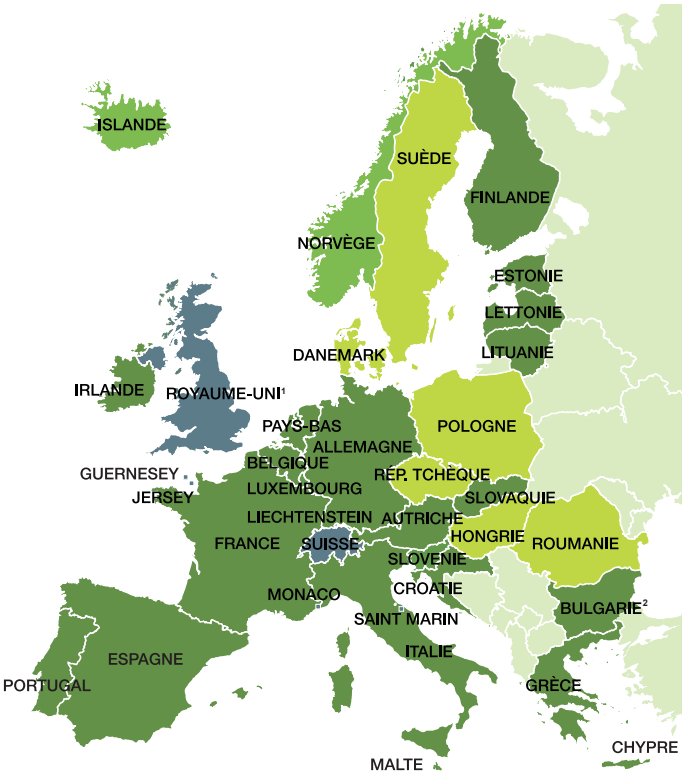
Assurances et prévoyance **P. 29 à 30**

Autres services **P. 30 à 31**

Résoudre un litige **P. 34 à 35**

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur notre site Internet www.credit-agricole.fr/ca-cb (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

Cartographie des zones européennes



Pays de la zone Euro *

Pays de l'Union Européenne (U.E.)

Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

[1] Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

[2] La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Crédit Agricole en Ligne, internet, téléphone fixe, téléphones mobiles, SMS)	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	2 €/MOIS soit, pour information 24 €/AN 0,20 €/ALERTE REÇUE
Tenue de compte	5,25 €/TRIMESTRE soit, pour information 21 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) MasterCard ou Visa	50,50 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) MasterCard ou Visa	50,50 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre Carte	24 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) • Les 2 premiers retraits/mois • Au-delà de 2 retraits / mois ou dès le 1er pour l'Autre Carte • Cartes Mastercard (Gold, World Elite) et Visa (Premier, Infinite)	 GRATUIT 1€/RETRAIT GRATUIT
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 €/MOIS soit, pour information 24 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) • En agence • Par Internet	 6 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention • Par opération • Plafond mensuel	 8 € 80 €

*Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Désolidarisation / Retrait du compte joint	43 €
Commission d'actualisation de dossier juridique et administratif	30 €
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT

Bon à savoir

▲ **Services bancaires de base** : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	E.relevé[1]
Relevé mensuel ▲● - Original - Duplicata (relevé bis ou ter)	 GRATUIT 1,90 €/MOIS	 GRATUIT GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois) - Original / Duplicata (relevé bis ou ter)	3,80 €/MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois) - Original / Duplicata (relevé bis ou ter)	5,70 €/MOIS	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	13 €/SEMESTRE 16 €/AN	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

[1] Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	5,25 €/TRIM.
Frais de gestion de compte inactif [1] ▲●	30 €/AN
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	1 €/MOIS

Services en agence

Retrait d'espèces en agence avec une carte retrait dépannage [2] Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible)	6 €
Mise à disposition de fonds dans une autre Caisse Régionale	28 €
Frais de location de petit coffre-fort	132 €/AN
Frais de location de moyen coffre-fort	173 €/AN
Frais de location de grand coffre-fort	255 €/AN
Frais de location de très grand coffre-fort	357 €/AN
Frais d'ouverture de coffre pour perte de clé ou en déshérence	Selon devis et coût réel
Recherche simple de document de moins d'un an (autre que relevé)	18,50 €
Recherche complexe de document [3]	Sur devis
Recherche relevés de compte (coût par exemplaire)	
• Jusqu'à 6 relevés	7,50 €
• De 7 à 12 relevés	6,50 €
• Au-delà de 12 relevés	5,50 €
Photocopie de documents (coût par exemplaire)	1,50 €
Photocopie de chèque	15,50 €
Délivrance attestation des avoirs simple (hors crédit et opérations à l'international)	22,50 €
Délivrance attestation des avoirs complexe (hors crédit et opérations à l'international)	31,50 €

Opérations à l'étranger

Change - billets de banque étrangers

Les opérations de change manuel sont effectuées sur la base du cours d'achat ou de vente pratiqué par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pour la devise concernée au jour de l'exécution effective de l'opération par le service international. La date d'exécution effective pourra être postérieure à la date de prise en charge de l'ordre.

Achat ou vente	COURS GUICHET + 6,10 €
Achat devises inférieur à 100 €	COURS GUICHET + 3,05 €
Vente devises inférieur à 50 €	COURS GUICHET + 3,05 €

Chèque

Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	0,208 % [MINI 100 € - MAXI 200 €]
Frais d'envoi	41 €

La liste exhaustive des tarifs à l'international est disponible et consultable dans votre agence. La tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

[1] Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

[2] Délivrance dans une agence de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit agricole.

[3] Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

CAEL Vision
Service de banque à distance par Internet
Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique — **GRATUIT**

CAEL Vision Plus
Service de banque à distance par Internet ▲● — **GRATUIT**
Services inclus dans CAEL Vision + virements externes SEPA

CAEL Action
Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne
Invest Store Initial — **GRATUIT**
Invest Store Intégral
- À partir de 12 ordres par an — **GRATUIT**
- Moins de 12 ordres par an — **96 €**

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 25, rubrique placements financiers

Service d'agrégation de comptes [1] — **GRATUIT**
Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- Notre site internet www.credit-agricole.fr/ca-cb
- Nos applications mobiles — **TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS**
 - Ma Banque
 - Envoyer de l'argent avec Wero [2] — **GRATUIT**
 - Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin [3]

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Mini-relevés (hebdomadaire)	**2 €/FORFAIT/MOIS**
Alerte temps réel de gestion	**0,20 €/SMS**
Alerte achat à distance	**0,20 €/SMS**
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	**0,20 €/SMS**

[1] Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.
[2] Conditions en vigueur au 02/06/2025.
[3] Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500€ par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait

CATÉGORIES DE CARTE	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - L'autre carte ▲●	24 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- Maestro/Mastercard à autorisation systématique	45 €/AN	
- Eko Mastercard	45 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Mastercard Standard	50,50 €/AN	50,50 €/AN
- Visa Classic	50,50 €/AN	50,50 €/AN
- Gold Mastercard	146 €/AN	146 €/AN
- Visa Premier	146 €/AN	146 €/AN
- World Elite Mastercard		360 €/AN
- Visa Infinite		360 €/AN

Carte de paiement

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique)	24 €/AN	

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable (carte de paiement internationale)

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin ou Visa Cartwin[1]	50,50 €/AN	50,50 €/AN
Gold Mastercard Cartwin ou Visa Premier Cartwin[1]	146 €/AN	146 €/AN
Carte de crédit associée à un crédit renouvelable Supplétis[2]		45 €/AN

Paiement par carte

Paiement par carte en euro[3] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ●	GRATUIT

Le logo vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité à partir du service de banque à distance par internet (CAEL) ou auprès de votre Conseiller.

[1] Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CREDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.
Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT ». carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.
Le montant de la cotisation est hors cout du crédit.

[2] La carte Supplétis est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectués à crédit sont imputés directement sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

[3] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

Paiement par carte (suite)

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

• Frais fixes	0,50 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,80 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de conversion monétaire [1]	

Autres paiements par carte [2]

• Frais fixes	0,50 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,80 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de change éventuels	

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait par carte

Retrait par carte en euro [3] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte ▲●	GRATUIT	1 €/RETRAIT DÈS LE 1ER RETRAIT
Mastercard eko	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DE 4 RETRAITS/AN
Mastercard Globe Trotter	GRATUIT	GRATUIT
- Mastercard à autorisation systématique, Standard ou Cartwin - Visa Classic ou Cartwin	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 3ÈME RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard, Cartwin ou World Elite - Visa Premier, Cartwin ou Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

• Frais fixes	3,20 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,50 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de conversion monétaire [1]	

Autres retraits d'espèces par carte [2]

• Frais fixes	3,20 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,50 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de change éventuels	

Autres services par carte

Fabrication de carte en urgence	21,50 €
Réédition du code confidentiel (envoi par SMS ou par courrier)	11 €
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence	12,90 €
Renouvellement anticipé d'une carte	21,50 €
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT

[1] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/ca-cb

[2] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

[3] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

Virements

Virement SEPA [1]

Opération libellée en euro à destination et en provenance d'un prestataire de services de paiement situé dans un pays de la zone SEPA. Les virements SEPA peuvent être classiques ou instantanés.[2]

Emission d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole autres Caisses Régionales	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	6 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	**Internet**	**Agence**
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,50 €
Réception d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●	GRATUIT	
Modification d'un virement SEPA classique permanent	GRATUIT	GRATUIT
Demande de rappel de virement SEPA classique ou instantané à l'initiative du donneur d'ordre		16,40 €

Via WERO [3] - Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque	
Frais par virement SEPA instantané occasionnel	GRATUIT

Émission d'un virement non SEPA (en agence uniquement)

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL	INTERNET	AGENCE
Frais par virement non SEPA occasionnel Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale et vers un compte d'une autre banque	Frais proportionnels 0,084% [MINI 8 €]	[MINI 25 €] + **frais swift 8,90€**

Prélèvements SEPA/TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Information premier prélèvement SEPA	1 €
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

[1] Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 3) :
- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni, cette liste est susceptible d'évoluer.

[2] Le virement SEPA classique est exécuté dans un délai de 1 à 3 jours ouvrables. Le virement SEPA instantané est exécuté immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

[3] Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Délivrance d'un chéquier	GRATUIT
Chéquier remis en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier :	
• en recommandé AR [frais de poste inclus] à la demande du client	8,30 €
• en pli simple à la demande du client	Coût réel de l'affranchissement
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	21,50 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲●	15,90 €
Frais destruction de chéquier	5 €



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations sont illimités.

Les offres Prestige, Premium et Essentiel ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés entre 18-24 ans (inclus) et 25-30 ans (inclus). Cf. page 26.

Offre Prestige

Gestion du compte	36 €/MOIS
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 6 / an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Emission et réception d'un virement Instantané SEPA	
Emission et réception d'un virement non SEPA	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Offre Prestige (suite)

Moyens et opérations de paiement (suite)	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[1]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque	
Retrait d'espèces par carte[2]	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro ou en devise[3], dans et hors d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte[4]	
Paiement par carte en euro ou en devise[3], dans et hors d'un pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	**36 €/MOIS**
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium[5]	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Prestige (version numérique)	
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	
Mon Sécuricoffre +	
50 Go	

Offre Premium

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	**16,99 €/MOIS**
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[6] : 2 / an	

[1] Sauf gratuité imposée par la loi.
[2] Avec la carte de paiement physique incluse dans l'offre.
[3] Hors frais de conversion monétaire.
[4] Avec vos cartes de paiement (physique et virtuelle) incluses dans l'offre. Chaque carte bénéficie de ces forfaits.
[5] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.
[6] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Offre Premium (suite)

Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Emission et réception d'un virement Instantané SEPA	
Emission et réception d'un virement non SEPA : 20 virements / an	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA [1]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 / an	16,99 €/MOIS
Retrait d'espèces par carte[2]	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro ou en devise[3], dans et hors d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte [3]	
Paiement par carte en euro ou en devise [4], dans et hors d'un pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium [5]	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Premium (version numérique)	
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
5 Go	

[1] Sauf gratuité imposée par la loi.
[2] Avec la carte de paiement physique incluse dans l'offre.
[3] Hors frais de conversion monétaire.
[4] Avec vos cartes de paiement (physique et virtuelle) incluses dans l'offre. Chaque carte bénéficie de ces forfaits.
[5] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Offre Essentiel

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 1 / an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Emission et réception d'un virement Instantané SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	**10 €/MOIS**
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an	
Retrait d'espèces par carte[3]	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro ou en devise[4], dans et hors d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte[3]	
Paiement par carte en euro ou en devise[4], dans et hors d'un pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus[5]	
Merci pour l'info	
• Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes / an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
5 Go	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.
[3] Avec la carte de paiement physique incluse dans l'offre.
[4] Hors frais de conversion monétaire.
[5] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Offre Eko (nouvelle offre commercialisée depuis le 29/04/2026 Offre uniquement souscriptible pour les nouveaux clients et les clients non détenteurs d'une offre groupée de services jusqu'au 30/06/2026)

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes (CAEL Vision Plus)	GRATUIT
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique). **Facturation de 5€/mois en cas de non-usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs**	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Fourniture d'une carte de débit physique (carte de paiement à autorisation systématique).	EN OPTION : 1€/MOIS (cotisation carte)
Paiement avec la carte virtuelle et la carte physique en option	
Paiement par carte en euro ou en devise[1], dans et hors d'un pays de l'EEE	GRATUIT
Retrait avec la carte physique en option	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	GRATUIT
Retrait d'espèces en euro ou en devises[1], en France, dans la zone euro ou dans un pays de l'EEE, à un distributeur automatique d'un autre établissement	1€/RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/MOIS
Retrait d'espèces en devises[1] dans un pays hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	GRATUIT
Assurance de la banque au quotidien (en option)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1€ / mois	EN OPTION : 1€/MOIS

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Eko by CA (offre commercialisée jusqu'au 28/04/2026)

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes (CAEL Vision Plus)	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS : • alerte si solde du compte inférieur à 20 € • alerte solde débiteur et rejet d'opérations • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement • alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole	
E-relevé mensuel	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Eko Mastercard » (cotisation carte)	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	2,00 €/MOIS
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Délivrance d'un chéquier (sur demande)	
Retrait d'espèces par carte[1]	
Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an	
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an	

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.



Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.
En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : **30 € / chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € : **50 € / chèque**

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé [1]

LE SOCLE	
Tenue de compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virements externes (CAEL Vision Plus)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
MODULE BUDGET PROTÉGÉ	
Ouverture et clôture de compte	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »	**1,00 €/MOIS**
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois/semaine)	
Exonération pour l'ensemble des frais suivants : • Les commissions d'intervention • Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire • Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.	
2 chèques de banque par mois	
Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)	
Un changement d'adresse (1 fois / an)	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	

Offres qui ne sont plus commercialisées

Compte Service « Mozaïc »	**4 €/MOIS**
Compte Service « Equilibre »	**8,20 €/MOIS**
Compte Service « Souplesse » ou « Sérénité »	**10 €/MOIS**
Compte Service « Optimum »	**13 €/MOIS**
Offre Globe Trotter 18-30 ans	**2 €/MOIS**

[1] En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offres qui ne sont plus commercialisées (suite)

Le Compte à Composer

LE SOCLE	
Tenue de compte	2,60 €/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe (CAEL Vision Plus)	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an).	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit à partir du 01/01/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs [1]	De 1 à 500 €	2,15 €/MOIS
	De 501 € à 1000 €	2,90 €/MOIS
	De 1001 à 2000 €	3,80 €/MOIS
	2001 € et +	5 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs [1]	De 1 à 300 €	1,29 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,14 €/MOIS
	De 801 à 1200 €	2,88 €/MOIS
	De 1201 à 2000 €	3,76 €/MOIS
	2001 € et +	4,90 €/MOIS

MODULE COMPTE SÉCURISÉ	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE Plus SécuriCOMPTE Premium	2,75 €/MOIS PREMIUM 4,20 €/MOIS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Commande de carte en urgence	
Réédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	

MODULE SUIVI @SSURÉ	
Assurance SécuriWEB SécuriWEB Premium	3 €/MOIS PREMIUM 3,80 €/MOIS
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : • alerte achat à distance (mensuelle) • mini relevés (1/semaine) • alerte temps réel de gestion	

[1] Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention (Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…)	
• Plafond par opération	8 €
• Plafond par jour	24 €
• Plafond mensuel	80 €
Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base :	
• Plafond par opération	4 €
• Plafond par jour	4 €
• Plafond mensuel	20 €
Montant plafond de frais d'incidents applicable aux clients identifiés comme clientèle en situation de fragilité financière :	
• Plafond par opération	8 €
• Plafond par jour	8 €
• Plafond mensuel	25 €
Montant pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique (cf.page 18)	GRATUIT

Opérations particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	31 €
Frais par saisie attribution ou conservatoire ou saisie sur valeurs mobilières	100 €
- si procédure vaine	50 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 100 EUROS
- si procédure vaine	5% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 50 EUROS
Frais par paiement direct de pension alimentaire	100 €
Frais de mainlevée partielle ou totale pour tout type de saisie	15,30 €
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	35 €/CHÈQUE

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	15,50 €
En cas d'interdiction bancaire : • Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	23 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,25 €

Incidents de paiement (suite)

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision [1] • Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € • Montant du chèque supérieur à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)	30 €/CHÈQUE 50 €/CHÈQUE
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (incluant la commission d'intervention d'un montant de 8 €)	MAXI 20 €
Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière (le Compte à Composer Module Budget Protégé » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier) pour les frais suivants : • Les commissions d'intervention • Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire • Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	25 €/MOIS

Crédits

Crédits Immobiliers

Crédit Immobilier

Assurance Emprunteur [2]	NOUS CONSULTER
Frais de dossier [3] • Prêt Epargne Logement, PTZ+ • Prêt Conventionné [4] - Prêt PAS et autre prêt habitat [4]	GRATUIT 1 % [MINI 725 €]
Prêt à Taux Zéro (PTZ)	GRATUIT

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	NOUS CONSULTER
Frais de dossier [4]	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ [MINI 75 €]
Assurance Emprunteur [2]	NOUS CONSULTER

[1] Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.
[2] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Prédica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 29.
[3] Non applicable pour certains prêts règlementés, dont prêt à taux zéro, Eco-PTZ, prêt Epargne Logement.
[4] Sur le montant accordé.

Autres opérations liées aux crédits

Cautionnement bancaire : taux de commissionnement	DE 0,5 % À 2,0 %
Cautionnement bancaire : frais de dossier	1,60 % [MINI 90 €]
Cautionnement bancaire : frais par acte	70 €
Promesse de cautionnement bancaire : frais par acte	34 €
Cautionnement bancaire : frais de mainlevée	34 €
Ouverture de dossier sinistre ADI	44 €
Demande de décompte de remboursement de prêt*	26,50 €
*Décomptes de remboursement pour les offres de crédit immobilier émises après le 01/07/2016.	GRATUIT
Réédition de tableau d'amortissement	27,40 €
Attestation relative à un crédit	23 €
Modification ou intervention sur prêt non contractuellement prévue	46,60 €
Mainlevée d'hypothèque totale	165 €
Mainlevée d'hypothèque partielle	165 €
Mainlevée autre qu'hypothécaire	58 €
Frais de gage et de nantissement	FRAIS RÉELS
Mainlevée de nantissement	110,50 €
Désolidarisation ou changement d'emprunteur	
• Etude	55 €
• Avenant sur devis	[MINI 260 €]
Transfert de prêt dans un autre établissement	160 €

Épargne et placements financiers

Placements financiers

Ouverture comptes titre et fonctionnement

Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA, d'un PEA-PME ou d'un PERI compte-titres	GRATUIT
Ordre annulé, non-exécuté	GRATUIT
Mise en nominatif administré	GRATUIT
Mise en nominatif pur	65 €
Achat ou vente d'or (par ordre)	2,70 % [MINI 90 €]

Autres services

Mandats de gestion	NOUS CONTACTER
Gestion Conseillée	NOUS CONTACTER
SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)	
% du montant de l'ordre	0,15 % [MINI 12 €]

Titres non cotés

Frais de souscription ou de cession	0,75 % [MAXI 545 €]

Service de Bourse en ligne :

Offre Bourse Initial	GRATUIT
Offre Bourse Intégral à partir de 12 ordres par an	GRATUIT
Moins de 12 ordres par an	96 €/AN

Ordres de bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

ORDRES DE BOURSE À DISTANCE PAR INTERNET (ETF compris)				
	Initial		Intégral	
	CTO/PERi	PEA /PEA-PME	CTO	PEA /PEA-PME
Ordre < 500€	0,65 % (avec 8,40 € minimum)	0,50 %	0,99 €	0,48 %
Ordre entre 500€ et 1000€			0,99 €	0,18 %
Ordre > 1000€			0,12 %	0,12 %

ORDRES DE BOURSE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE (ETF compris)				
	Initial		Intégral	
	CTO/PERi	PEA /PEA-PME	CTO	PEA /PEA-PME
% du montant de l'ordre	1,45 % +5,60 € fixe par ordre	1,20 %	1,45 % +5,60 € fixe par ordre	1,20 %
Frais minimum par ordre	16,80 €		16,80 €	

Ordres de bourse hors Euronext

ORDRES DE BOURSE À DISTANCE PAR INTERNET (ETF compris)			
Initial		Intégral	
CTO/PERi	PEA /PEA-PME	CTO	PEA /PEA-PME
0,90 % du montant de l'ordre avec minimum par zone géographique USA = 16 € Europe = 20 € Asie = 80 € Autres[1] = 80 €	0,50 %	0,90 % du montant de l'ordre avec minimum par zone géographique USA = 16 € Europe = 20 € Asie = 80 € Autres[1] = 80 €	0,50 %

ORDRES DE BOURSE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE (ETF compris)			
Initial		Intégral	
CTO/PERi	PEA /PEA-PME	CTO	PEA /PEA-PME
1,45 % + 5,60 € fixe par ordre avec minimum par zone géographique USA = 16 € Europe = 20 € Asie = 80 € Autres[1] = 80 €	1,20 %	1,45 % + 5,60 € fixe par ordre avec minimum par zone géographique USA = 16 € Europe = 20 € Asie = 80 € Autres[1] = 80 €	1,20 %

Ordres sur OPC

Commission sur OPC hors Crédit Agricole	1,80 % - Mini 41 €
Souscription et rachat d'OPC Crédit Agricole[1]	NOUS CONTACTER

Tenue de comptes titres - Droits de garde

Portefeuilles constitués exclusivement de parts sociales, CCA	GRATUIT
Tenue de comptes titres pour les jeunes jusqu'à 24 ans révolus (compte-titres, PEA/PEA-PME, PERI)	GRATUIT
Droits de garde pour les détenteurs de l'offre bourse Intégral	EXONÉRÉ
PERI compte-titres en gestion pilotée	EXONÉRÉ
PERI compte-titres en gestion libre	0,80 % [MAXI 400 €]

1 Organisme de placement collectif (OPC) émis par une société de gestion du groupe Crédit Agricole. Les opérations relatives aux titres qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

Tenue de comptes titres - Droits de garde (suite)

Frais annuels sur valorisation au 30/06 :

Forfait :	Compte-Titres	PEA / PEA-PME
De 0 à 45 000 €	27,50 €	0 €
De 45 000,01 à 120 000 €	55 €	0 €
Au-delà de 120 000 €	82,50 €	0 €

Et frais variables :	Compte-Titres	PEA / PEA-PME
VALEURS CA		
Commission proportionnelle au montant de la ligne	0,11 %	0,11 %
Fixe à la ligne	+1,50 €	+5 €
VALEURS FRANÇAISES AUTRES		0,4%
Commission proportionnelle au montant de la ligne	0,37 %	+ 5 € / LIGNE COTÉE
Fixe à la ligne	+ 3 €	+ 25 € / LIGNE NON COTÉE
VALEURS ÉTRANGÈRES		0,4%
Commission proportionnelle au montant de la ligne	0,50 %	+ 5 € / LIGNE COTÉE
Fixe à la ligne	+ 5,70 €	+ 25 € / LIGNE NON COTÉE
CONSERVATION OR		
Commission proportionnelle au montant de la ligne	1,35 %	
Fixe à la ligne	+ 40 €	
MONTANT MAXIMUM	435 €	435 €

Transferts de comptes titres ou PEA vers un autre établissement

• Par ligne cotée • Par ligne non cotée	15 € 50 €
• Plafond pour PEA/PEA PME[1]	150 €
Transfert de PERI vers un autre établissement	1 % PENDANT 5 ANS, 0 % AU-DELÀ
Transfert tous produits vers une autre Caisse Régionale du Crédit Agricole	GRATUIT
Transfert de compte vers une autre banque : PEL, CEL, PEP et LEP	107 €

[1] En cas de transfert du PEA ou du PEA-PME d'un organisme vers un autre, les frais de garde et de tenue de compte prélevés par le premier organisme au cours de l'année du transfert ne peuvent excéder une part du plafond des frais de garde et de tenue de compte, proportionnelle à la durée effective de gestion du PEA our du PEA-PME par cet organisme au cours de l'année. Lorsque les frais ont déjà été prélevés et qu'ils excèdent cette part, la différence est restituée au titulaire (art D. 221-111-1 du code monétaire et financier).

Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les mineurs

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc Black (10-17 ans)* • La cotisation de la carte Mastercard Mozaïc Black inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants : - retrait d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale, - retraits d'espèces par carte en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement, - retraits d'espèces par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, - retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, - paiements par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), - paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE).	GRATUITE JUSQU'À 17 ANS (INCLUS) 12 EUROS/AN À PARTIR DE 18 ANS [1]
Carte Cirrus Mozaïc de retrait (12-17 ans)	1ère ANNÉE OFFERTE PUIS 12 €/AN

Cotisation carte pour les 18 / 24 ans

Les jeunes entre 18 et 24 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des cartes présentées page 8 (hors Offre Eko et Globe Trotter).

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	24,50 € /AN
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc	24,50 € /AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter	2 € /MOIS

Offre qui n'est plus commercialisée

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus).	2 €/MOIS

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention (jusqu'à 24 ans révolus) Réduction sur les plafonds de commission d'intervention prévus à la rubrique irrégularités et incidents. Cf. page 21.	RÉDUCTION DE 50 %

* La carte Mozaic Black est souscriptible jusqu'à l'âge de 17 ans et peut être conservée par son titulaire jusqu'à ses 24 ans (inclus).

[1] Tarif applicable à compter de la cotisation annuelle qui suit les 18 ans du porteur.

Paiement et retrait par carte

(Hors Mastercard Mozaïc Black et hors offres groupées de services Essentiel, Premium et Prestige pour les 18-30 ans (inclus). Cf. pages 11 à 14).

Paiement par carte	
Paiement par carte en euro [1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT
Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) • Frais fixes • Frais variables • Frais de conversion monétaire [2]	GRATUIT
Autres paiements par carte [3] • Frais fixes • Frais variables • Frais de change éventuels	GRATUIT

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro [1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets		
	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc Black	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc	GRATUIT	GRATUIT

Autres cartes => Cf. tableau p. 8

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

• Frais fixes • Frais variables • Frais de conversion monétaire [2]	GRATUIT
Autres retraits d'espèces par carte [3] • Frais fixes • Frais variables • Frais de change éventuels	GRATUIT

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les jeunes entre 18 et 30 ans (inclus) bénéficient de tarifs spécifiques sur les cotisations des offres Essentiel, Premium et Prestige, présentées pages 11 à 14. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.

	18-25 ans (inclus)	26-30 ans (inclus)
Offre ESSENTIEL	3 €/MOIS	6 €/MOIS
Offre PREMIUM	5 €/MOIS	9 €/MOIS
Offre PRESTIGE	18 €/MOIS	24 €/MOIS

[1] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au réglement européen n° 924/2009).

[2] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/ca-cb

[3] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Succession

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 5 octobre 2026[1].

Mineurs	**GRATUIT**
Majeurs	
Montant total des soldes des avoirs < 10 000 €	**GRATUIT**
Montant total des soldes des avoirs > ou = 10 000 €	**1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DU MONTANT FIXÉ PAR LA RÈGLEMENTATION[2]**

Bon à savoir !

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouvert à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

[1] Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL), et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

[2] Montant prévu par l'article D312-1-3 du code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 29 décembre 2025 était de 857 euros.

Assurances et prévoyance

Assurance de la banque au quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **SécuriCOMPTE**	24 €/AN/COMPTE	50,40 €/AN/COMPTE
SécuriWEB	15 €/AN/COMPTE	30 €/AN/COMPTE

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 300 €
24 €/AN/COMPTE	de 301 € à 2 000 €
36 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 500 €
24 €/AN/COMPTE	de 501 € à 2 000 €
36 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

Assurance pour vous et vos proches — NOUS CONSULTER

Assurance pour vos biens — NOUS CONSULTER

Assurance pour vous protéger au quotidien — NOUS CONSULTER

Assurance Emprunteur — NOUS CONSULTER

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels, 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI.

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 445 445 425 euros. Entreprise régie par le Code des assurance - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS. Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.

Les contrats d'assurance dommages

PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris

Les contrats d'assurance vie, décès et assurance dépendance.

Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam).

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE.

Le PER est assuré par **CAAR** - Crédit Agricole Assurances Retraite - SA au capital de 319 116 250 € entièrement libéré. Fonds de retraite professionnel supplémentaire régi par le code des assurances Siège social 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris 905 383 667 RCS Paris.

EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 61 712 744 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculee au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numero 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS.

Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance déces », « Vers l'Autonomie Assistance », « Assistance Obsèques » et « Assurance Dommages ».

APRIL INTERNATIONAL Care France - S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (HYPERLINK « http://www.orias.fr »www.orias.fr).

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans.

Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par **Groupama Gan Vie** (garantie frais de santé), **Chubb Européen Group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives, assurance bagages, incident et interruption de séjour et assistance juridique) NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

PREVISEO OBSEQUES SA au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

Les prestations d'assistance des contrats « Assistance Obsèques ».

Autres services

Protection des particuliers

• la télésurveillance[1]	Formule Initiale à partir de 23,90 €/MOIS Formule Intégrale à partir de 34,90 €/MOIS NOUS CONSULTER
• Téléassistance Formule domicile[2]	À partir de 29,90 €/MOIS éligible au crédit d'impôt
• Téléassistance Formule aidant[2]	À partir de 42,90 €/MOIS éligible au crédit d'impôt

Mon Sécuricoffre+

• 5 Go[3]	3 €/MOIS
• 50 Go[3]	5 €/MOIS

[1] Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2123-12-23-20240389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

[2] Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792.

[3] Offre réservée aux clients des Caisses régionales Crédit Agricole ayant souscrit au service Crédit Agricole en ligne.

Magazines

Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique) • Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents	48 €/AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/AN
Merci pour l'info Premium (version numérique) • Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique	18 €/AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/AN
Merci pour l'info Essentiel (version numérique) • Accès au service " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes / an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique	12 €/AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/AN

Abonnement papier et numérique

Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n°offerts)	31,60 €/AN
Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n°offerts)	22,90 € / AN
Régal (Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries par an, précédé de 2 n°offerts)	27,90 € / AN
Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n°offerts)	23,90 € / AN
Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries par an, précédé de 2 n°offerts)	49,80 € / AN
Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n°offert)	19,90 €/AN
Parents (Abonnement de 6 n°/an (précédé d'un n° offert)	18,90 €/AN



Bon à savoir

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone…) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Résoudre un litige

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne s'engage à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrés et à vous apporter une réponse, au plus tôt, sans excéder un délai de deux mois.
Toutefois, dans le cadre de la Directive sur les Services de Paiement (DSP2), le délai de réponse aux réclamations portant sur les services et opérations de paiement par cartes, virements ou prélèvements (hors chèque) est fixé à 17 jours calendaires, le délai maximal pouvant être porté à 40 jours calendaires dans des situations exceptionnelles.

L'accès au dispositif de traitement des réclamations étant gratuit, aucune tarification spécifique ne peut être mise à la charge du client au titre de sa réclamation.

LES VOIES DE RECOURS INTERNES

• L'agence

Votre conseiller ou votre directeur d'agence sont vos interlocuteurs privilégiés auprès desquels vous devez formuler votre réclamation dans un premier temps.
Cas particulier : si votre réclamation porte sur un sinistre Dommages (PACIFICA), votre interlocuteur est le service de gestion des sinistres en charge de votre dossier.

• Le Service Client

En cas de désaccord sur la solution proposée, vous pouvez contacter notre Service Clients en écrivant à l'adresse de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Service Clients - 18 Rue Davout BP 29085 - 21085 Dijon Cedex 9, ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet www.credit-agricole.fr/ca-cb

• Cas particulier portant sur les assurances

Si votre réclamation porte sur un contrat d'assurance lui-même et non sa commercialisation, il convient de vous adresser en dernier recours au service réclamation de l'assureur :

- **Pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès :** PREDICA Relation et Service Clients 16-18 Boulevard de Vaugirard 75724 PARIS Cedex 15

- **Pour un contrat d'assurance Dommages (auto, habitation et autres), santé :** PACIFICA Service consommateurs 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 PARIS Cedex 15

- **Pour un contrat d'assurance emprunteurs :** CACI Service clients 40 Allée Vauban 59110 LA MADELEINE

- **Pour plus d'information :** https://www.ca-assurances.com/contact-0

LES VOIES DE RECOURS EXTERNES

• **Le Médiateur**

Le Médiateur est un professionnel extérieur au Crédit Agricole, qui exerce sa fonction en toute indépendance et qui a pour mission de trouver une solution amiable.
Si vous êtes une personne physique agissant à titre non professionnel, et si la réponse obtenue auprès du Service Client ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser gratuitement :

- Pour les produits bancaires

Et dans la mesure où le litige entre dans le champ de compétence du Médiateur bancaire tel que défini dans la charte de médiation disponible sur le site internet de la Caisse régionale www.credit-agricole.fr/ca-cb
Par courrier à : Monsieur Xavier de Kergommeaux, Médiateur de la consommation, 68 avenue d'Iéna, 75116 PARIS.
Ou par mail : ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr
La demande doit être adressée au Médiateur bancaire dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse Régionale. A compter de la date de notification de la saisine, l'issue de la médiation prendra fin dans un délai de 90 jours au plus tard, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

- Pour les produits financiers

Par courrier à : Madame la Médiatrice de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 place de la bourse 75082 PARIS Cedex 02 ou par formulaire électronique accessible sur le site internet de l'AMF, http://www.amf-france.org
Le choix du client de s'adresser pour les litiges entrants dans le champ de compétence de l'AMF, au médiateur d'entreprise ou au médiateur de l'AMF, est définitif.

- Pour les produits d'assurances (hors commercialisation)

Par courrier à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur : www.mediation-assurance.org.

• **Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne**, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : https://webgate.ec.europa.eu/odr

• **Enfin et dans le cadre des obligations liées à la Directive « MIF2 »** (Marchés des Instruments Financiers), vous avez également la possibilité d'intenter une action au civil.

En cas d'urgence

Mon Crédit Agricole en ligne
03 80 63 55 55
PRIX D'UN APPEL LOCAL

SOS Carte, Chéquier et Fraude Virement
Accessible 7j/7 et 24h/24
N°SOS 09 69 39 92 91
PRIX D'UN APPEL LOCAL

Assurance
Sinistre et assistance
0 800 810 812 Service & appel gratuits

À l'étranger
(+33) 1 40 25 58 48
DEPUIS L'ÉTRANGER - COÛT SELON OPÉRATEUR

Accédez au site web

credit-agricole.fr/ca-cb

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Document informatif à vocation non-publicitaire.
01/2027 - Réf. 2640.00-0127 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels, 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI. Crédit photo : Adobe Stock.

LE TRI FACILE BAC DE TRI
PEFC 10-31-1418